

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2022

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

L'an deux mil vingt-deux le dix-huit mai, le Conseil Municipal de la **Commune de MONTEAUX**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe DAMBRINE, Maire.

Etaient présents : MM. : Ph. DAMBRINE, J-E. PIGACHE, Ch. PALCOWSKI, , O. MACIA, H. VERON, T. MORGAND, Ch. BAGLAND, Mmes M-H. HUON, Cl. MARIE-JULIE, L. NADOU-CHAUSSE.

Absents : E. BIZIEUX, X. GRIGNON, D. LEVEAU, B. SALESSE, B. VIGREUX.

Pouvoirs : E. BIZIEUX à H. VERON
X. GRIGNON à Ch. PALCOWSKI
D. LEVEAU à Ch. BAGLAND
B. SALESSE à L. NADOU-CHAUSSE
B. VIGREUX à M-H HUON

Début de séance à 18 h 30.

SEANCE

Secrétaire de Séance : Madame Marie-Hélène HUON.

Approbation du procès-verbal de conseil du 23 mars 2022.

22/2022 – VALIDATION DES DEVIS – REHABILITATION COMMERCE EN UNE ALIMENTATION MULTISERVICE

Le Conseil Municipal a décidé :

- * De retenir l'entreprise Multi-Toitures-Services PECNARD pour un montant de 35 944,72 € HT relatif aux travaux de réhabilitation de commerce en une alimentation multiservice (lot n°2).
- * D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents se rapportant au marché.
- * Dit que les crédits sont inscrits au budget annexe 2022.

Décision : Adopté à l'unanimité.

23/2022 – PROMESSE DE BAIL EPICERIE

Le Conseil Municipal a décidé :

- * D'autoriser M. le Maire à signer le bail commercial de l'alimentation multiservice.

Décision : Adopté à l'unanimité.

24/2022 – REDUCTION AMPLITUDE HORAIRES ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal a :

- * Décide de ne pas éteindre l'éclairage public de Juin à Août.

Décision : Adopté par 7 voix Contre (Ph Dambrine, J-E Pigache, T. Morgand, M-H Huon, B. Vigreux, H. Véron, E. Bizieux), 5 Abstentions (Cl Marie-Julie, L. Nadou, B. Salesse, X. Grignon, D. Leveau) et 3 voix Pour (Ch Palcowski, O. Macia, Ch. Bagland,).

25/2022 – DEVIS ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal a décidé :

* De ne pas accepter l'ajout de 2 points d'éclairage public (Rue de la Vallée et Chemin des Rossignols) sachant que la commune a prévu de poursuivre l'enfouissement de ses réseaux d'éclairage public, d'électricité et de télécommunications pour le premier et que le coût de 3 935.12 € HT pour la pose d'un point lumineux desservant un seul riverain est trop élevé.

Décision : Adopté à l'unanimité.

26/2022 – ACHAT A L'EURO SYMBOLIQUE PARCELLE E21

Le Conseil Municipal a :

* Accepté l'acquisition de la parcelle cadastrée E21 d'une contenance de 110 m² sur la base de l'euro symbolique.

* Décidé de conférer tous pouvoirs à M. le Maire et en cas d'empêchement de M. le Maire, à ses 1er ou 2ème adjoint pour signer l'acte authentique.

Décision : Adopté à l'unanimité.

27/2022 – ACHAT A L'EURO SYMBOLIQUE PARCELLES C701 ET C702

Le Conseil Municipal a :

* Accepté l'acquisition des parcelles cadastrées C701 et C702 d'une contenance totale de 229 m² appartenant au SMAEP sur la base de l'euro symbolique.

* Décidé de conférer tous pouvoirs à M. le Maire et en cas d'empêchement de M. le Maire, à ses 1er ou 2ème adjoint pour signer l'acte authentique.

Décision : Adopté à l'unanimité.

28/2022 – SUBVENTION POUR PETITE RANDO – ECOLE

Le Conseil Municipal a :

* Décidé d'accorder une aide financière de 230 € pour permettre aux élèves de la classe de CE1-CE2 de participer aux « p'tites randos » organisées par l'USEP.

Décision : Adopté à l'unanimité.

Fin de séance à 20 heures 31.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Ph. DAMBRINE



Page 2/2